

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1037 accordant une permission de trente jours à M. Belvind.

n° 1037

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884  
**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires des fonctionnaires et agents de services coloniaux  
**Vu** la demande du 8 octobre 1948 de M. Belvind, greffier en chef du tribunal supérieur d'appel  
**Vu** l'avis favorable du président du tribunal supérieur d'appel,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trente jours, délais de route non compris, pour en jouir à Pondichéry (Inde française), est accordée à Me Belvind, greffier en chef du tribunal supérieur d'appel.

#### Art. 2

— Une réquisition de passage aller-retour Djibouti-Madras, à titre remboursable, est accordée à Me Belvind.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.**